

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2021

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint-Samuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, lesquels ont été déposés à la séance extraordinaire du 21 juin 2022.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2021 ont été de 1 221 148\$, alors que les charges se sont élevées à 1 404 184 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, activités d'investissement et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnements de 18 199\$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2021 s'élevait à 181 637\$ lequel inclut l'excédent de l'exercice de 2020.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 1 629 446\$ en 2021.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint-Samuel a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Samuel au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public

De plus, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2021.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	9 041\$	11 810\$
ALLOCATION	3 255\$	5 905\$

Martin Tourigny,
Maire